



Politique d'Exécution Kepler Cheuvreux

Avertissement

Ce document ne doit pas être considéré comme un conseil juridique, ou une offre de vente ou d'achat de quelque produit financier que ce soit. Ce document et son contenu sont la propriété de Kepler Cheuvreux, aucune partie de ce document ne peut être reproduite, distribuée ou communiquée sans l'accord préalable et écrit de Kepler Cheuvreux.

© 2025 KeplerCheuvreux. Tous droits réservés.

Sommaire

I.	INTRODUCTION.....	3
II.	CHAMP D'APPLICATION	3
1.	Clients	3
2.	Ordres.....	3
3.	Instruments financiers	5
4.	Limites de l'obligation de meilleure exécution.....	5
III.	FACTEURS DE MEILLEURE EXECUTION	6
IV.	CRITERES DE MEILLEURE EXECUTION	6
1.	Approche Sélective	7
2.	Chaîne d'exécution - via un autre Prestataire de Services d'Investissement	8
3.	Ordres pour exécution aux Etats Unis, Canada et Amérique Latine	9
4.	Incitations.....	9
5.	Consentement.....	9
V.	MEILLEURE EXECUTION PAR TYPE D'INSTRUMENT FINANCIER	9
1.	Instruments actions et assimilés	9
1.1	Routage des Ordres « Smart Order Router »	9
1.2	Agrégation des Ordres	10
1.3	Transactions de gré à gré	10
2.	Produits obligataires et autres titres de créance.....	10
2.1.	Transactions via une Plate- Forme de Négociation	10
2.2.	Transactions de gré à gré	11
3.	Produits Structurés	11
3.1.	Primary Market.....	11
3.2.	Marché secondaire	11
4.	Dérivés listés	12
VI.	SUIVI ET CONTROLE.....	13
VII.	REFERENTIEL	13

I. INTRODUCTION

Kepler Cheuvreux (« Nous », « Notre ») est tenu de mettre en place une Politique d’Exécution des Ordres (« cette **Politique** »). L’objectif de ce document est de présenter de manière suffisamment détaillée et compréhensible la façon dont nous traiterons l’exécution des ordres de nos clients.

La réglementation nous impose de prendre toutes les mesures suffisantes pour obtenir le meilleur résultat possible pour les clients lors de l’exécution des ordres (ou lors de la réception et de la transmission des ordres à un tiers) en leur nom, concernant des instruments financiers, en tenant compte de facteurs d’exécution tels que le prix, les coûts, la rapidité, la probabilité d’exécution et de règlement, la taille, la nature ou toute autre considération pertinente pour l’exécution de l’ordre (les « Facteurs d’Exécution »).

La meilleure exécution ne signifie pas que nous pouvons garantir le meilleur prix pour chaque ordre client. Toutefois, nous nous efforcerons de nous assurer que nous agissons, dans la mesure du possible, dans le meilleur intérêt de nos clients.

Lorsque **Kepler Cheuvreux** et/ou toutes entités concernées (maison-mère, filiales et succursales) ci-après conjointement dénommées (« **Kepler Cheuvreux** » ou « **nous** ») reçoit, exécute ou transmet des Ordres pour le compte de ses clients (« **Clients** »), **Kepler Cheuvreux** prend toutes les mesures suffisantes pour remplir son obligation de meilleure exécution, telle que définie par la Directive 2014/65/UE du 15 Mai 2014 sur les Marchés d’Instruments Financiers, le Règlement Délégué (UE) 2017/565 de la commission ainsi que les textes de transposition (« **MiFID II** ») ou lorsqu’elle est applicable selon la législation ou la réglementation locale, comme l’obligation d’adhérer aux règles et recommandations stipulées dans le règlement de la Financial Conduct Authority, section COBS 11.2A "Meilleure exécution - dispositions MiFID".

Lorsque l’Obligation de négociation (« Share Trading Obligation ») s’applique, nous appliquerons la meilleure exécution à l’ordre uniquement en tenant compte des lieux d’exécution autorisés.

Cette Politique peut être mise à jour périodiquement et sera revue chaque année ou en cas de modification substantielle de nos modalités d’exécution. Une modification substantielle désigne un événement significatif susceptible d’avoir un impact sur les Facteurs d’Exécution.

La version la plus récente de la Politique est disponible sur notre site internet.

II. CHAMP D’APPLICATION

1. Clients

Cette Politique s’applique aux clients professionnels et aux clients non professionnels. Les contreparties éligibles n’entrent pas dans le champ d’application de cette Politique.

2. Ordres

Cette Politique d’Exécution s’applique également lorsque Kepler Cheuvreux reçoit, exécute ou transmet un Ordre (« **Ordre** »), à un autre Prestataire de Services d’Investissement (« **Prestataire** »).



de Services d'Investissement ») pour le compte du Client, quel que soit le pays de domiciliation du Client. Kepler Cheuvreux s'assure :

- de traiter les clients de manière équitable
- de la primauté de l'intérêt des clients
- de fournir des informations claires, exactes et non trompeuses

3. Instruments financiers

Les Instruments Financiers (« **Instruments Financiers** ») couverts par cette Politique se réfèrent aux Instruments Financiers tels que définis à l'Annexe I, Section C de la Directive 2014/65/UE.

4. Limites de l'obligation de meilleure exécution

Les instructions spécifiques

Lorsqu'un client donne une Instruction Spécifique (« **Instruction Spécifique** ») pour l'exécution d'un Ordre (par exemple pour exécuter un Ordre sur un Lieu d'Exécution (« **Lieu d'Exécution** ») déterminé), l'Ordre sera exécuté selon les termes de cette Instruction Spécifique.

Nous attirons l'attention des Clients sur le fait qu'en transmettant des Instructions Spécifiques, Kepler Cheuvreux ne pourra potentiellement pas suivre les mesures définies dans le cadre de cette Politique, pour obtenir le meilleur résultat possible dans l'exécution des Ordres.

Par exception, si le Client se repose légitimement sur Kepler Cheuvreux pour protéger ses intérêts au regard de la détermination du prix et d'autres éléments de la transaction, Kepler Cheuvreux pourra être amené à fournir la meilleure exécution au Client.

Afin de déterminer si le Client s'en remet à Kepler Cheuvreux, nous procédons à une évaluation basée sur le test à quatre critères (Opinion du 19 Mars 2007 de la Commission Européenne, ESC-07-2007) en analysant les facteurs suivants :

- Partie à l'initiative de la transaction
- Pratique de marché
- Niveau de transparence du marché
- Informations fournies au Client et accords préalablement conclus

Dispositions générales relatives à l'accès électronique direct (Direct Electronic Access)

Lorsque les ordres des clients sont transmis à une Plate-Forme de Négociation via DEA, ils seront considérés comme une instruction spécifique.

Demandes de cotation (RFQ)

Lorsque nous recevons une demande de cotation (« **RFQ** ») d'un client, et que celui-ci ne s'appuie pas sur Kepler Cheuvreux pour la détermination du prix, l'obligation de meilleure exécution ne s'applique pas.

III. FACTEURS DE MEILLEURE EXECUTION

Lors de l'exécution des Ordres Clients, Kepler Cheuvreux prendra en considération les Facteurs d'Exécution (« Facteurs d'Exécution ») suivants :

1. Le prix
2. L'impact de l'exécution
3. La probabilité de l'exécution et du règlement livraison
4. Le coût*
5. La rapidité de traitement
6. La taille et la nature de l'ordre
7. Toute autre considération déterminante dans l'exécution d'un Ordre en particulier

La probabilité qu'un Ordre soit exécutable sur ou en dehors d'une Plate-Forme de Négociation) sera également prise en compte.

* Concernant les Clients non professionnels, le facteur « coût » que Kepler Cheuvreux prendra en considération lors de l'exécution est le « coût total » tel que défini à l'article 27 de la Directive 2014/65/UE, c'est-à-dire le prix d'exécution de la transaction ainsi que tous les coûts associés à cette exécution.

Cas spécifique des banques de réseaux :

Les ordres des banques de réseau sont routés par le Smart Order Router -SOR- pour exécution vers les marchés définis selon les instructions spécifiques contractuelles. En conséquence, la recherche du meilleur résultat possible est principalement basée sur le coût total de la transaction. Dans le cas où un problème de routage interviendrait suite à une interruption de transmission des flux, le dispositif de secours prévoit une bascule vers les sites secondaires des prestataires. Dans le cas où le problème de routage est lié au SOR, tout le flux des ordres des ordres des banque de réseaux est routé vers le « Best of Book » d'Euronext qui permet d'assurer la meilleure exécution ainsi que la production de rapports de meilleure exécution sur demande.

IV. CRITERES DE MEILLEURE EXECUTION

L'importance relative des Facteurs d'Exécution est déterminée par les Critères de Meilleure Exécution (« Critères de Meilleure Exécution ») suivants :

- Catégorie du Client
- Nature de l'Ordre, incluant les Instructions Spécifiques du Client pour cet Ordre
- Instruments Financiers qui font l'objet de cet Ordre
- Les Plates-Formes de Négociation vers lesquels cet Ordre peut être transmis.

PLATES-FORMES DE NEGOCIATION

Les « Plates-Formes de Négociation » mentionnées dans cette Politique correspondent à celles définies dans le Règlement (UE) N° 600/2014 du 15 mai 2014 (« MiFIR »), à savoir :

- Les **Marchés Réglementés (MR)** ou **Regulated Markets (RM)**
- Les **Systèmes Multilatéraux de Négociation (SMN)** ou **Multilateral Trading Facilities (MTF)**
- Les **Systèmes Organisés de Négociation (SON)** ou **Organised Trading Facilities (OTF)**

Les Plates-Formes d'Exécution comprenant les Plates-formes de Négociation et les Internalisateurs Systématiques sur lesquels Kepler Cheuvreux exécute des Ordres, sont listées à l'Annexe 1.

1. Approche Sélective

Nous ne pensons pas qu'il soit économiquement justifié de devenir membre de toutes les Plates-Formes d'Exécution sans s'assurer au préalable de leurs capacités à fournir une amélioration sensible du prix ou de la liquidité.

C'est pourquoi nous mettons en œuvre toutes les mesures raisonnables afin d'évaluer au mieux les différentes Plates-Formes d'Exécution disponibles et sélectionnons celles qui nous semblent offrir les meilleurs résultats possibles pour l'exécution des Ordres de nos Clients.

Cette approche sélective est basée sur l'analyse d'un historique conséquent de données en vue d'évaluer les facteurs suivants :

<u>Facteurs Clés</u>		<u>Facteurs discriminants</u>		
Liquidité, prix, volatilité relative du marché, coûts, probabilité d'exécution	Exigences réglementaires telle que la "Share Trading Obligation"	Credit risques en termes de processus de clearing du Lieu d'Exécution	Risques <u>Operationnels en terme de</u>	<u>Disponibilité des systèmes</u> <u>Rapidité d'exécution</u>

Le dispositif technique des accès aux marchés de Kepler Cheuvreux est basé sur la ségrégation des instruments EU27(*) et non EU27. Dès lors, à l'exception du cas d'une instruction spécifique, telles qu'un ordre routé :

- Pour les instruments EU27, pour les transactions de clients EU27 ou non EU27, Kepler Cheuvreux exécutera les ordres sur des plates-formes EU
- Pour les instruments non EU27, pour les transactions de clients EU27 ou non EU27, Kepler Cheuvreux exécutera les ordres seulement sur les plates-formes non EU appropriés.

(*) EU27 renvoie aux instruments avec un code ISIN de l'Espace Economique Européen (EEE) après le Brexit, excepté ceux dont l'ISIN est négocié dans une monnaie locale non EU27, selon les dernières indications données par l'ESMA le 26 octobre 2020, prenant effet le 04 janvier 2021.

La liste des Plates-Formes d'Exécution sélectionnées par Kepler Cheuvreux pour l'exécution des Ordres de ses clients fait l'objet d'une revue au minimum une fois par an. Une mise à jour de cette liste est disponible sur le site Internet de Kepler Cheuvreux.

Kepler Cheuvreux peut, occasionnellement, exécuter des Ordres sur une Plate-Forme de d'exécution qui ne figure pas dans la liste en Annexe 1 de cette Politique lorsque cela permet d'obtenir une meilleure exécution pour le client.

2. Chaîne d'exécution - via un autre Prestataire de Services d'Investissement

Kepler Cheuvreux peut transmettre l'Ordre d'un Client à un autre Prestataire de Services d'Investissement (un « **Intermédiaire** » ou « **Broker Tiers** ») en vue de son exécution. Dans ce cas, les ordres seront transmis dans le respect de sa « share trading obligation »

Kepler Cheuvreux a établi une liste de Brokers Tiers pour l'exécution des Ordres sur les Plates-Formes de Négociation dont Kepler Cheuvreux n'est pas membre. Ces Brokers Tiers ont été sélectionnés sur la base des critères suivants :

- ❖ Le respect de la réglementation par le Broker Tiers
- ❖ La technologie employée par le Broker Tiers
- ❖ Le coût de la prestation
- ❖ L'adéquation de la politique d'exécution du Broker Tiers avec celle de Kepler Cheuvreux

La sélection des Brokers Tiers est revue annuellement dans le cadre de la politique de meilleure sélection.

Kepler Cheuvreux met en œuvre toutes les mesures raisonnables afin de s'assurer que les Brokers Tiers fournissent une qualité d'exécution suffisante. Dans le cas contraire, Kepler Cheuvreux se réserve le droit de suspendre temporairement ou de retirer un Broker Tiers de sa liste.

Lors de l'évaluation annuelle des Brokers Tiers, Kepler Cheuvreux prend en considération les critères suivants :

1. Le coût
2. L'évolution du temps de latence
3. Le taux de suspens et son évolution
4. Le statut de membre du marché local
5. La revue des incidents opérationnels
6. Changements réglementaires

La liste des Brokers Tiers sélectionnés par Kepler Cheuvreux ainsi que des informations sur leur Politique d'Exécution est disponible sur demande du Client.



3. Ordres pour exécution aux Etats Unis, Canada et Amérique Latine

Kepler Cheuvreux transmet tous ses ordres devant être exécutés aux Etats-Unis, Canada et en Amérique Latine à sa filiale Kepler Inc.

Kepler Inc n'est pas membre de marché et a recours à des brokers tiers locaux pour l'exécution de ses ordres.

4. Incitations

De manière générale, Kepler Cheuvreux ne reçoit pas de rémunération, remise ou avantage non monétaire en vue de l'exécution des Ordres de Clients sur une Plate-Forme d'Execution particulière.

Si toutefois, un tel événement venait à se produire, Kepler Cheuvreux s'assurerait de respecter les exigences réglementaires applicables en matière de prévention des conflits d'intérêts et d'incitations.

5. Consentement

Pour un Instrument Financier admis à la négociation sur une Plate-Forme de Négociation, nous sommes tenus d'obtenir le consentement préalable avant d'exécuter un Ordre sur un tel instrument en dehors d'une de ces Plate-Formes de Négociation, c'est à dire en exécutant l'Ordre de gré à gré (OTC). Ce consentement est obtenu via des accords des clients.

V. MEILLEURE EXECUTION PAR TYPE D'INSTRUMENT FINANCIER

1. Instruments actions et assimilés

Pour le traitement des Ordres des Clients sur des Instruments Financiers admis sur une Plate-Forme de Négociation, comprenant notamment les actions et instruments assimilés, Kepler Cheuvreux utilise principalement un système électronique de routage des Ordres, le «Smart Order Router» lui permettant d'orienter les Ordres vers la (les) Plate-Forme(s) d'Execution qui optimise(nt) la probabilité de Meilleure Exécution.

1.1 Routage des Ordres « Smart Order Router »

Dès que la décision est prise d'envoyer un Ordre sur le marché, il est dirigé par le système de routage des Ordres de Kepler Cheuvreux sur la (les) Plates-Forme(s) d'exécution offrant les meilleurs résultats possibles.

Une distinction est faite entre les Ordres « Dirigés » et les Ordres « Non Dirigés » :

- ❖ Ordres Dirigés : le Client spécifie à Kepler Cheuvreux la Plate-Forme d'Exécution sur laquelle il souhaite que son Ordre soit exécuté. La présente Politique d'Exécution ne s'applique pas lorsque l'Ordre est Dirigé puisqu'il est considéré comme étant une Instruction Spécifique du client (cf : les exemptions détaillées dans cette Politique).
- ❖ Ordres Non Dirigés : Kepler Cheuvreux sélectionne la (les) Plate(s)- Forme(s) d'Exécution qu'il estime la (les) plus adaptée(s) afin de fournir la Meilleure Exécution à son Client.

Lorsque le Client envoie un Ordre à la fois « Dirigé » et « Non Dirigé », Kepler Cheuvreux appliquera sa Politique d'Exécution uniquement sur la partie de l'Ordre qui est « Non Dirigé ».

1.2 Agrégation des Ordres

Kepler Cheuvreux peut combiner les ordres de ses clients à des fins d'exécution lorsqu'il estime qu'une telle agrégation est à l'avantage des clients et qu'il est peu probable qu'elle désavantage un client dont l'ordre est agrégé. Kepler Cheuvreux s'assurera à tout moment que les Clients sont informés de l'agrégation de leurs ordres, que l'effet de l'agrégation peut les désavantager par rapport à un ordre particulier et que les allocations aux transactions liées seront effectuées conformément aux informations données au Client avant l'agrégation des ordres.

Kepler Cheuvreux tient à disposition de ses Clients les éléments justificatifs des moyens mis en œuvre pour obtenir la meilleure exécution d'un Ordre.

Ces éléments seront fournis sur demande à l'adresse suivante : compliance@keplercheuvreux.com).

1.3 Transactions de gré à gré

Lorsqu'un client soumet une demande **RFQ**, Kepler Cheuvreux peut être amené à agir en qualité de contrepartie par interposition de son compte propre. Bien que l'exigence de Meilleure Exécution puisse être limitée dans le cadre d'une telle demande conformément au titre II paragraphe 2 « Limites de l'obligation de meilleure exécution » de la présente Politique, Kepler Cheuvreux s'engage à faire ses meilleurs efforts afin de se baser sur des prix de référence, des données de marché externes et ses modèles internes de valorisation afin de fournir un prix équitable au client, représentatif des prix pratiqués sur le marché sur des produits similaires.

2. Produits obligataires et autres titres de créance

2.1. Transactions via une Plate- Forme de Négociation

Kepler Cheuvreux peut être amené à exécuter l'Ordre d'un Client en passant par une Plate-Forme de Négociation dont il est membre, l'Ordre sera traité selon des modalités identiques à celles citées au 1. « Instruments actions et assimilés ».

2.2. Transactions de gré à gré

Lorsqu'un client soumet une demande **RFQ**, Kepler Cheuvreux peut être amené à agir en qualité de contrepartie par interposition de son compte propre. Bien que l'exigence de Meilleure Exécution puisse être limitée dans le cadre d'une telle demande conformément au titre II paragraphe 2 « Limites de l'obligation de meilleure exécution » de la présente Politique, Kepler Cheuvreux s'engage à faire ses meilleurs efforts afin de se baser sur des prix de références, des données de marché externes et ses modèles internes de valorisation afin de fournir un prix équitable au client, représentatif des prix pratiqués sur le marché sur des produits similaires.

3. Produits Structurés

3.1. Primary Market

A la demande du Client (« Reverse Inquiry »), Kepler Cheuvreux sera amené à sélectionner un Emetteur (« Emetteur ») afin de procéder à l'émission d'un nouveau produit financier dont les caractéristiques seront définies par le client. Les critères pris en compte lors de la sélection de l'Emetteur comprennent notamment les suivants :

- Prix équitable prenant en compte les caractérisques du produit et de l'émetteur (niveau du sous-jacent, financement de l'émetteur, conditions de marchés etc...)
- Risque de récrit et notation de l'émetteur
- Niveau du coupon le cas échéant
- Aptitude de l'Emetteur à fournir de la liquidité et fournir un prix équitable durant la vie du produit (marché secondaire)
- Caractéristiques des conditions d'entrée et de sortie du produit (par exemple : fourchette de prix achat/vente de l'émetteur, frais d'entrée, frais de sortie, taille minimale de souscription)
- Historique avec l'émetteur
- Gamme du produit et diversité des sous-jacents et des structures proposées
- Réactivité de l'Emetteur

Dans la mesure du possible, Kepler Cheuvreux s'efforcera de mener un processus de « request for proposal (« RFP ») impliquant plusieurs émetteurs afin de garantir des conditions concurrentielles et d'augmenter la probabilité d'obtenir une tarification équitable et conforme au marché pour le client

3.2. Marché secondaire



Lorsqu'un client soumet une demande de cotation (« RFQ ») pendant la durée de vie d'un produit (c'est-à-dire sortie anticipée, augmentation, achat d'un produit déjà émis), Kepler Cheuvreux peut intervenir en tant que contrepartie pour compte propre. Les demandes de prix sont traitées dans l'objectif d'obtenir un niveau équitable et représentatif du marché tel que proposé par l'émetteur.

Les prix fournis aux clients par Kepler Cheuvreux sont soumis à des politiques de marge tenant compte de la maturité et des caractéristiques spécifiques du produit. De plus, les valorisations publiées par les émetteurs font l'objet d'un suivi et de contrôles réguliers par Kepler Cheuvreux afin d'assurer la cohérence entre la cotation / le prix et les caractéristiques ainsi que le sous-jacent de l'instrument.

4. Dérivés listés

Kepler Cheuvreux en qualité de membre de marché EUREX peut être amené à exécuter les Ordres de ses Clients sur cette Plate-Forme de Négociation. Dans l'hypothèse où l'Instrument Financier sur lequel porte l'Ordre n'est pas admis à la négociation sur cette Plate- Forme, Kepler Cheuvreux pourra recourir à un Broker Tiers conformément aux dispositions du titre V. paragraphe 2. « Chaîne d'exécution - via un autre Prestataire de Services d'Investissement » de la présente Politique.



VI. SUIVI ET CONTROLE

Kepler Cheuvreux assure un suivi régulier de l'efficacité de sa chaîne d'exécution et de sa Politique. Cette dernière est revue au moins une fois par an et dès lors que survient un changement matériel pouvant affecter notre capacité à fournir le meilleur résultat possible à nos Clients.

Tout changement matériel de notre processus d'exécution ou de notre Politique sera notifié aux Clients par une mise à jour de cette Politique, accessible sur le site Internet de Kepler Cheuvreux.

Kepler Cheuvreux archive chaque étape d'un Ordre Client conformément aux réglementations locales relatives à l'enregistrement des données. Les Clients concernés peuvent, s'ils le souhaitent, demander une preuve de meilleure exécution.

Les rapports règlementaires relatifs à la qualité d'exécution sous MiFID II seront accessibles sur le site.

VII. REFERENTIEL

Agents de Règlement Livraison

Cash Equity: CACEIS (Groupe Crédit Agricole)

Fixed Income: CACEIS (Groupe Crédit Agricole)

Derivatives: CACEIS (Groupe Crédit Agricole)

Contacts

Kepler Cheuvreux: compliance@keplercheuvreux.com

Site Internet de Kepler Cheuvreux :

www.keplercheuvreux.com

Annexe I: Liste des Plates-Formes d'Exécution
Pour les actions et produits négociés en bourse (ETF, certificats, warrants)

Plate-forme	Pays de la Plate-forme	Plate-forme d'Execution	Accès à la plate-forme	Type de client
A2X-South African Exchange	Non EU 27	Marché Réglementé	Via un broker tiers	Professionnel/non-professionnel
Abu Dhabi Securities Exchange	Non EU 27	Marché Réglementé	Via un broker tiers	Professionnel
AQUIS Exchange Europe	EU 27	Système Multilatéral de Négociation	Via Kepler Cheuvreux directement en tant que membre de marché	Professionnel/non-professionnel
AQUIS Exchange (UK)	Non EU 27	Système Multilatéral de Négociation	Via Kepler Cheuvreux directement en tant que membre de marché	Professionnel/non-professionnel
ASX – Centre Point	Non EU 27	Système Multilatéral de Négociation	Kepler Cheuvreux London branch via un broker tiers	Professionnel/non-professionnel
ASX TradeMatch	Non EU 27	Marché réglementé	Kepler Cheuvreux London branch via un broker tiers	Professionnel/non-professionnel
Athens Exchange SA Cash Market	EU 27	Marché Réglementé	Via un broker tiers	Professionnel/non-professionnel
Bahrain Financial Exchange	Non EU 27	Marché Réglementé	Via un broker tiers	Professionnel
Berlin Stock Exchange	EU 27	Marché Réglementé	Via Kepler Cheuvreux directement en tant que membre de marché	Professionnel/non-professionnel
BME Growth Market	EU 27	Système Multilatéral de Négociation	Via Kepler Cheuvreux directement en tant que membre de marché	Professionnel
BlockMatch UK	Non EU27	Système Multilatéral de Négociation	Via Kepler Cheuvreux directement en tant que membre de marché	Professionnel
BlockMatch Europe	EU 27	Système Multilatéral de Négociation	Via Kepler Cheuvreux directement en tant que membre de marché	Professionnel
Borsa Istanbul	Non EU 27	Marché réglementé	Via un broker tiers	Professionnel
BSE LTD	Non EU 27	Marché Réglementé	Via un broker tiers	Professionnel

B3SA-Brazil Balcao Bovespa	Bolsa (BM&F)	Non EU 27	Marché Réglementé	Via un broker tiers	Professionnel
Budapest Exchange	Stock	EU 27	Marché Réglementé	Via un broker tiers	Professionnel
Bulgarian Exchange	Stock	EU 27	Marché Réglementé	Via un broker tiers	Professionnel
Bursa Malaysia		Non EU 27	Marché Réglementé	Kepler Cheuvreux London branch via un broker tiers	Professionnel
CBOE Australia		Non EU 27	Système Multilatéral de Négociation	Via Kepler Cheuvreux directement en tant que membre de marché	Professionnel
CBOE Europe		EU 27	Système Multilatéral de Négociation	Via Kepler Cheuvreux directement en tant que membre de marché	Professionnel/non- professionnel
CBOE LIS EUROPE		EU 27	Système Multilatéral de Négociation	Via Kepler Cheuvreux directement en tant que membre de marché	Professionnel
CBOE Japan		Non EU 27	Système Multilatéral de Négociation	Via un broker tiers	Professionnel
CBOE UK		Non EU 27	Système Multilatéral de Négociation	Via Kepler Cheuvreux directement en tant que membre de marché	Professionnel/non- professionnel
CITADEL Connect Europe		EU 27	Internalisateur Systématique	Via Kepler Cheuvreux	Professionnel
CITADEL Connect Europe UK		Non EU 27	Internalisateur Systématique	Via Kepler Cheuvreux	Professionnel
Deutsche Boerse AG		EU 27	Marché Réglementé	Via Kepler Cheuvreux directement en tant que membre de marché	Professionnel/non- professionnel
Dusseldorf Stock Exchange	Stock	NEU 27	Marché Réglementé	Via Kepler Cheuvreux directement en tant que membre de marché	Professionnel/non- professionnel
Egyptian Exchange		Non EU 27	Marché réglementé	Via un broker tiers	Professionnel
EQUIDUCT		EU 27	Système Multilatéral de Négociation	Via Kepler Cheuvreux directement en tant que membre de marché	Professionnel/non- professionnel

Euronext (Amsterdam, Bruxelles, Dublin, Lisbonne, Milan, Oslo, Paris)	EU 27	Système Multilatéral de Négociation	Via Kepler Cheuvreux directement en tant que membre de marché	Professionnel/non-professionnel
Euronext Growth (Bruxelles, Dublin, Lisbonne, Milan, Oslo, Paris)	EU 27	Système Multilatéral de Négociation	Via Kepler Cheuvreux directement en tant que membre de marché	Professionnel/non-professionnel
Euronext Mid Point Match (Amsterdam, Bruxelles, Dublin, Lisbonne, Milan, Oslo, Paris))	EU 27	Système Multilatéral de Négociation	Via Kepler Cheuvreux directement en tant que membre de marché	Professionnel/non-professionnel
First North Denmark	EU 27	Système Multilatéral de Négociation	Via Kepler Cheuvreux directement en tant que membre de marché	Professionnel
First North Finland	EU 27	Système Multilatéral de Négociation	Via Kepler Cheuvreux directement en tant que membre de marché	Professionnel
First North Sweden - Norway	EU 27	Système Multilatéral de Négociation	Via Kepler Cheuvreux directement en tant que membre de marché	Professionnel
Frankfurt Stock Exchange	EU 27	Marché Réglementé	Via Kepler Cheuvreux directement en tant que membre de marché	Professionnel/non-professionnel
Fukuoka Stock Exchange	Non EU 27	Marché Réglementé	Kepler Cheuvreux London branch via un broker tiers	Professionnel
Hamburg Stock Exchange	EU 27	Marché Réglementé	Via Kepler Cheuvreux directement en tant que membre de marché	Professionnel/non-professionnel
Hannover Stock Exchange	EU 27	Marché Réglementé	Via Kepler Cheuvreux directement en tant que membre de marché	Professionnel/non-professionnel
Hanoi Stock Exchange	Non EU 27	Marché Réglementé	Kepler Cheuvreux London branch via un broker tiers	Professionnel
Hong Kong Stock Exchange (NSE)	Non EU 27	Marché Réglementé	Kepler Cheuvreux London branch via un broker tiers	Professionnel/non-professionnel
Indonesia Stock Exchange (Jakarta SE)	Non EU 27	Marché Réglementé	Kepler Cheuvreux London branch via un broker tiers	Professionnel

Jane Street Financial Ltd	Non EU 27	Internalisateur Systématique	Via Kepler Cheuvreux	Professionnel
Johannesburg Stock Exchange	Non EU 27	Marché Réglementé	Via Kepler Cheuvreux directement en tant que membre de marché	Professionnel
Korea Exchange	Non EU 27	Marché Réglementé	Kepler Cheuvreux London branch via un broker tiers	Professionnel
Kuwait Stock Exchange	Non EU 27	Marché réglementé	Via un broker tiers	Professionnel
LATIBEX	Non EU 27	Marché Réglementé	Via Kepler Cheuvreux directement en tant que membre de marché	Professionnel
Liquidnet Systems	Non EU 27	Système Multilatéral de Négociation	Via Kepler Cheuvreux directement en tant que membre de marché	Professionnel
London Stock Exchange	Non EU 27	Marché Réglementé	Via Kepler Cheuvreux directement en tant que membre de marché	Professionnel
Luxembourg Stock Exchange	EU 27	Marché Réglementé	Via Kepler Cheuvreux directement en tant que membre de marché	Professionnel/non-professionnel
Market For Alternative Investment	Non EU 27	Marché Réglementé	Via un broker tiers	Professionnel
Munich Stock Exchange	EU 27	Marché Réglementé	Via Kepler Cheuvreux directement en tant que membre de marché	Professionnel/non-professionnel
Muscat Stock Exchange	Non EU 27	Marché réglementé	Via un broker tiers	Professionnel
Nagoya Stock Exchange	Non EU 27	Marché Réglementé	Kepler Cheuvreux London branch via un broker tiers	Professionnel
NASDAQ Baltic	EU 27	Marché Réglementé	Via un broker tiers	Professionnel
NASDAQ Copenhagen	EU 27	Marché Réglementé/ Système Multilatéral de Négociation	Via Kepler Cheuvreux directement en tant que membre de marché	Professionnel
NASDAQ Dubai	Non EU 27	Marché Réglementé	Via un broker tiers	Professionnel

NASDAQ Helsinki	EU 27	Regulated Market / Multilateral Trading Facility	Via un broker tiers	Professionnel/non-professionnel
NASDAQ Riga	Non EU 27	Marché Réglementé	Via un broker tiers	Professionnel
NASDAQ Stockholm	EU 27	Regulated Market / Multilateral Trading Facility	Via Kepler Cheuvreux directement en tant que membre de marché	Professionnel/non-professionnel
NASDAQ Tallin	Non EU 27	Marché Réglementé	Via un broker tiers	Professionnel
National Stock Exchange of India	Non EU 27	Marché Réglementé	Kepler Cheuvreux London branch via un broker tiers	Professionnel
New Zealand Exchange	Non EU 27	Marché réglementé	Kepler Cheuvreux London branch via un broker tiers	Professionnel/non-professionnel
The Philippine Stock Exchange	Non EU 27	Marché Réglementé	Kepler Cheuvreux London branch via un broker tiers	Professionnel
POSIT	Non EU 27	Système Multilatéral de Négociation	Via un broker tiers	Professionnel
Prague Stock Exchange	EU 27	Marché Réglementé	Via un broker tiers	Professionnel
Qatar Stock Exchange	Non EU 27	Marché Réglementé	Via un broker tiers	Professionnel
Sapporo Securities Exchange	Non EU 27	Marché Réglementé	Via un broker tiers	Professionnel
Saudi Stock Exchange	Non EU 27	Marché réglementé	Via un broker tiers	Professionnel
SIGMA X Europe	EU 27	Système Multilatéral de Négociation	Kepler Cheuvreux London branch via un broker tiers	Professionnel
SIGMA X UK	Non EU 27	Système Multilatéral de Négociation	Kepler Cheuvreux London branch via un broker tiers	Professionnel
Singapore Stock Exchange	Non EU 27	Marché Réglementé	Kepler Cheuvreux London branch via un broker tiers	Professionnel/non-professionnel
SIX –Bolsa de Madrid	EU 27	Marché Réglementé	Via Kepler Cheuvreux directement en tant que membre de marché	Professionnel/non-professionnel
SIX-SWISS Exchange -	Non EU 27	Marché Réglementé/ Système Multilatéral de Négociation	Via Kepler Cheuvreux directement en tant que membre de marché	Professionnel/non-professionnel
SPOT Regulated Market - BVB	EU 27	Marché Réglementé	Via un broker tiers	Professionnel
Spotlight Stock Market (Denmark, Europe, Finland, Norway, ETP)	EU 27	Système Multilatéral de Négociation	Via Kepler Cheuvreux directement en tant	Professionnel

			que membre de marché	
Stuttgart Exchange	Stock	EU 27	Marché Réglementé	Via Kepler Cheuvreux directement en tant que membre de marché
Taipei Exchange		Non EU 27	Marché Réglementé	Via un broker tiers
Taiwan Exchange	Stock	Non EU 27	Marché Réglementé	Kepler Cheuvreux London branch via un broker tiers
Thailand Exchange	Stock	Non EU 27	Marché Réglementé	Kepler Cheuvreux London branch via un broker tiers
Tel-Aviv Exchange	Stock	Non EU 27	Marché Réglementé	Via un broker tiers
Tokyo Exchange	Stock	Non EU 27	Marché Réglementé	Kepler Cheuvreux London branch via un broker tiers
TP Icap EU		EU 27	Système Multilatéral de Négociation	Via Kepler Cheuvreux directement en tant que membre de marché
TradeGate Exchange		EU 27	Marché réglementé	Via Kepler Cheuvreux directement en tant que membre de marché
Turquoise Europe		EU 27	Système Multilatéral de Négociation	Via Kepler Cheuvreux directement en tant que membre de marché
Turquoise UK		Non EU 27	Système Multilatéral de Négociation	Via Kepler Cheuvreux directement en tant que membre de marché
Vienna Exchange	Stock	EU 27	Marché Réglementé	Via Kepler Cheuvreux directement en tant que membre de marché
Warsaw Exchange	Stock	EU 27	Marché Réglementé	Kepler Cheuvreux London branch via un broker tiers
Warsaw Exchange	Stock	EU 27	Marché Réglementé	Via un broker tiers
XONTRO		EU 27	Marché Réglementé	Via Kepler Cheuvreux directement en tant que membre de marché

XTX SI Europe	EU 27	Internalisateur Systématique	Via Kepler Cheuvreux	Professionnel
XTX SI UK	Non EU 27	Internalisateur Systématique	Via Kepler Cheuvreux	Professionnel

Pour les produits de taux

Plate-forme	Pays de la plate-forme	Plate-forme d'exécution	Accès à la plate-forme	Type de client
Berlin Stock Exchange	EU 27	Marché Réglementé	Via Kepler Cheuvreux directement en tant que membre de marché	Professionnel
Deutsche Boerse AG	EU 27	Marché Réglementé	Via Kepler Cheuvreux directement en tant que membre de marché	Professionnel
Euronext (Amsterdam, Brussels, Lisbon, Milan, Paris)	EU 27	Marché Réglementé	Via Kepler Cheuvreux directement en tant que membre de marché	Professionnel/Non-professionnel
Euronext Growth (Brussels, Lisbon, Milan, Paris)	EU 27	Système Multilatéral de Négociation	Via Kepler Cheuvreux directement en tant que membre de marché	Professional/Non-Professional
Munich Stock Exchange	EU 27	Marché Réglementé	Via Kepler Cheuvreux directement en tant que membre de marché	Professionnel
SIX – SWISS Exchange	EU 27	Système Multilatéral de Négociation	Via Kepler Cheuvreux directement en tant que membre de marché	Professionnel
Stuttgart Stock Exchange	EU 27	Marché Réglementé	Via Kepler Cheuvreux directement en tant que membre de marché	Professionnel
XONTRO	EU 27	Marché Réglementé	Via Kepler Cheuvreux directement en tant que membre de marché	Professionnel

Pour les dérivés listés:

Plate-forme	Pays de la plate-forme	Plate-forme d'exécution	Accès à la plate-forme	Type de client
Australian Securities Exchange	NON EU 27	Marché Réglementé	Via un broker tiers	Professionnel
CBOE Futures Exchange	NON EU 27	Marché Réglementé	Via un broker tiers	Professionnel
Chicago Mercantile Exchange	NON EU 27	Marché Réglementé	Via un broker tiers	Professionnel
Eurex	EU 27	Marché Réglementé	Via Kepler Cheuvreux directement en tant que membre de marché	Professionnel
Euronext (Amsterdam, Brussels, Lisbon, Milan, Paris)	EU 27	Marché Réglementé	Via un broker tiers	Professionnel
Hong Kong Exchanges and Clearing	NON EU 27	Marché Réglementé	Via un broker tiers	Professionnel
ICE	NON EU 27	Système Multilatéral de Négociation	Via un broker tiers	Professionnel
ICE Basildon (Liffe)	NON EU 27	Système Multilatéral de Négociation	Via un broker tiers	Professionnel
Japan Exchange Group	NON EU 27	Marché Réglementé	Via un broker tiers	Professionnel
Mercado Oficial Espanol de Futuros y Opciones	EU 27	Marché Réglementé	Via un broker tiers	Professionnel
Montreal Exchange	NON EU 27	Marché Réglementé	Via un broker tiers	Professionnel
Singapore Exchange	NON EU 27	Marché Réglementé	Via un broker tiers	Professionnel

Pour les produits structurés

Kepler Cheuvreux peut intervenir en qualité de contrepartie pour compte propre. Dans la majorité des cas, Kepler Cheuvreux effectue des transactions avec des émetteurs agissant en tant qu'internalisateurs systématiques.



Annexe II: Kepler Cheuvreux et les sociétés affiliées au Groupe Kepler Cheuvreux

Kepler Cheuvreux, Société Anonyme (S.A.) à Directoire et Conseil de surveillance, constituée conformément au droit français et dûment agréée en qualité d'entreprise d'investissement par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution sous le numéro 14441, au capital social de 54 744 920 EUR, dont le siège social est situé 112 avenue Kléber, 75116 Paris, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 413 064 841 et régulée par la Financial Conduct Authority sous le numéro de référence 958983.

Tél. : +33 (0)1 53 65 35 00

Numéro de TVA : FR 38413064841

Kepler Cheuvreux, Amsterdam, une succursale de Kepler Cheuvreux dont le bureau est situé Johannes Vermeerstraat 9, 1071 DK Amsterdam, Pays-Bas
Tél. : +31 20 573 06 66 »

Kepler Cheuvreux, Bruxelles, une succursale de Kepler Cheuvreux dont le bureau est situé Boulevard Pachéco 44 1000 Bruxelles, Belgique

Kepler Cheuvreux, Madrid, une succursale de Kepler Cheuvreux dont le bureau est situé Paseo de la Castellana 52, 28046, Madrid, Espagne
Tel.: +34-91/4 36 51 00

Kepler Cheuvreux, Frankfurt, une succursale de Kepler Cheuvreux dont le bureau est situé Taunusanlage 18 60325 Frankfurt, Germany
Tel.: +49-69/7 56 96 0

Kepler Cheuvreux, Londres, une succursale de Kepler Cheuvreux régulée par la Financial Conduct Authority sous le numéro 958983 dont le bureau est situé 5th floor, 95 Gresham Street, London, EC2V 7NA – Royaume Uni
Tel.: +44 203 350 5000

Kepler Cheuvreux, Milan, une succursale de Kepler Cheuvreux dont le bureau est situé Via C.O. Cornaggia n°10, 20123 Milano, Italy
Tel.: +39-02/ 855 07 1

Kepler Cheuvreux, Oslo, une succursale de Kepler Cheuvreux dont le bureau est situé Filipstad Brygge 1, PO Box 1671 Vika, 0120 Oslo, Norvège
Tel.: +468 72 35 15 8

Kepler Cheuvreux, Stockholm, une succursale de Kepler Cheuvreux dont le bureau est situé Malmskillnadsgatan 23, 111 57 Stockholm, Suède
Tel.: +468 723 5100

Kepler Cheuvreux, Vienna, une succursale de Kepler Cheuvreux dont le bureau est situé Schottenring 16/2 Vienna 1010, Autriche
Tel.: +43 1 537 12 4147

Kepler Cheuvreux, DIFC, une succursale de Kepler Cheuvreux dont le bureau est situé Unit 104, Level 1, Building 1 Al Fattan Currency House, DIFC, Dubai, Emirat de Dubai
Tel: +971 4 55 56002



Kepler Cheuvreux (Suisse) SA, une société anonyme suisse, filiale de Kepler Cheuvreux, (S.A.), agréée par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), disposant d'un capital social de 7 000 000 CHF et dont le siège social est situé Avenue Perdtemps 23, 1260 Nyon, Suisse, immatriculée au Registre du Commerce du canton de Vaud sous le numéro CHE-112.915.378.

Tel.: +41 22 361 51 51

Kepler Cheuvreux (Suisse) SA, Zurich, une succursale de Kepler Cheuvreux (Suisse) à S.A, dont le bureau est situé Stadelhoferstrasse 22 Postfach 8024 Zürich Suisse

Tel.: +41-43 333 6262

Kepler Cheuvreux (Suisse) SA, Genève, une succursale de Kepler Cheuvreux (Suisse) à S.A, dont le bureau est situé Longemalle 2, 1204 Genève, Suisse

Kepler Cheuvreux 360, une Société par actions simplifiée, filiale de Kepler Cheuvreux constituée conformément au droit français au capital social de EUR 10.000, dont le siège social est situé 112, avenue Kléber 75116 Paris, , immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 808 488 134

Tel.: +33.153 65 35 00

Kepler Cheuvreux Agency Inc, une société américaine constituée en incorporation, filiale de Kepler Cheuvreux SA, dont le siège est situé chez Cogency Global INC., 850 New Burton Road, Suite 201, Dover, 19904, États-Unis d'Amérique, immatriculée auprès de la Division des sociétés de l'État du Delaware sous le numéro 2439557

Tel : +1 800-483-1140